



# Lettre du Maire et des Elus

Avril - Mai 2023

Gagnac sur Cère

Bonjour à tous

Vos élus vous donnent quelques nouvelles de Gagnac

## La Crèche

Après de multiples péripéties politiques et administratives, nous confirmons conserver la crèche sur notre territoire puisque les élus de la communauté de communes Cauvaldor se sont orientés vers 2 structures plus petites et non plus un établissement de grande capacité comme évoqué un temps : ainsi deux micros crèches sont privilégiées dont une à Bretenoux et une à Gagnac. Cette orientation s'est appuyée sur les arguments que développent les élus gagnacois depuis de nombreuses années.

**Nous n'avons pas été avares de présence et d'arguments, compte tenu du sujet et dossier, pour faire valoir notre crèche et la défendre afin qu'elle soit maintenue à Gagnac.**

**La parole est à Madame Caroline Mey Fau, Vice Présidente de la Communauté de Communes Cauvaldor, en charge de la petite enfance :**

« La communauté de communes Cauvaldor a l'ambition d'être attractive pour les familles susceptibles de s'y installer. C'est pourquoi nous œuvrons afin d'équilibrer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire. Aussi, celui de Biars/Bretenoux a été pointé par la CAF -Caisse d'Allocations Familiales- comme déficitaire en nombre de places. Cela s'entend puisqu'il s'agit d'un des principaux pôles économiques de Cauvaldor.

Ainsi, afin de définir le projet, avec mon équipe, j'ai mis en place un comité de pilotage fin 2020, réunissant tous les partenaires de ce pôle : acteurs économiques, financiers, petite enfance et administratifs.

Plusieurs scénarii ont été envisagés sachant que la Caf conditionnait son soutien à l'investissement par une hausse significative du nombre de places : création d'une grosse crèche de 40 places, celle d'une crèche privée.

Mais le choix du Président de Cauvaldor et de la commission enfance jeunesse s'est porté sur la création de 2 crèches de taille plus modeste : l'une à Bretenoux de 18 places gérée par l'association Johanna et la rénovation de la crèche de Gagnac pour 12 places qui sera sous gestion mutualiste.

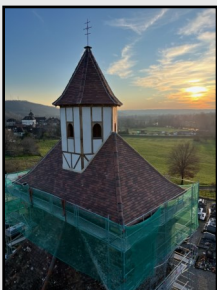
**Ainsi, Cauvaldor s'est engagé dans ces investissements et les élus de la commission ont acté au plan pluriannuel la création d'une crèche à Bretenoux et la rénovation de la crèche de Gagnac. Ce sont des projets importants qui, dans le contexte actuel, constituent un véritable défi. D'autant plus que nous construisons en parallèle la crèche de Sousceyrac, véritable zone blanche jusqu'à présent. Vous voyez donc que notre ambition**



du

## La Chapelle de la Bessonnie

**La Chapelle retrouve son éclat après la restauration de son clocher et du beffroi.**



Les travaux ont été suivis et conseillés par l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Pierre Sicard. Plusieurs aides ont été sollicitées et attribuées tant du Département (15 866,40 €) que de la Région (9 631 €) et de Cauvaldor dans le cadre du fonds petit patrimoine (5 000 €) pour un total de 30 497,40 € d'aides et sur un montant de travaux de 78 774 €. L'association LE CEP (Culture et Patrimoine) est également associée à ce projet. Elle financera la restauration du beffroi pour un montant de 5677 euros. Elle prévoit également la modification de la porte de la chapelle pour donner à voir l'intérieur de l'édifice. Pour ce faire, l'oculus sera agrandi et fermé par une grille tressée.

**L'inauguration de la chapelle sera programmée prochainement. Tous les partenaires ayant participé à son financement -Département, Région, Communauté de communes, association du CEP de Gagnac- seront bien entendu associés à cet évènement, ainsi que vous tous.**



## L'eau

Nous devons envisager de modifier nos habitudes de consommation de l'eau, les nappes phréatiques qui représentent nos principales réserves, ne sont pas encore correctement alimentées par les pluies qui se font rares.

**Des mesures seront bientôt mises en place par les préfetures afin de réguler notre consom-**



## Les encombrants

**Nous prévoyons d'organiser une matinée de ramassage des encombrants sur la commune le mardi 25 avril 2023.**

Nous vous demandons de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie jusqu'à la veille du ramassage : C'est à dire à la date du 24 avril 2023 et régler la somme correspondante au volume de vos déchets. Nous vous rappelons par ailleurs que certaines associations récupèrent des objets en bon état pour les valoriser ou les revendre, c'est le cas notamment de La Recup'Rit et du Secours Catholique de Bretenoux.

La Mairie : 05 65 38 50 29 / la Recup'Rit : 06 12 07 15 99 / Déchetterie de Glanes : 06 07 31 71 74

**Le SYDED propose des composteurs (à mettre au fond du jardin) afin de réduire vos déchets ménagers et ainsi éviter le transport vers l'usine d'incinération corrézienne.**

**Nous vous transmettons un bon de commande en pièce jointe si vous êtes intéressés. Chacun a tout intérêt à recycler ses déchets verts.**

## Les incivilités

**Les déjections canines sont encore nombreuses le long des rues, des routes, des places et des chemins** ; nous vous demandons instamment d'utiliser les sacs mis gracieusement à votre disposition pour éviter d'en trouver sous nos pas et respecter également le travail des agents techniques lorsqu'ils procèdent aux travaux extérieurs. Merci.



## Les travaux

\* Une réflexion est menée pour **la réfection du chemin communal** (longeant la Cère et se situant derrière le moulin de Barroi) ; en effet une érosion de ce chemin est constatée par le travail continu de la rivière le long des berges.

Ce chemin dessert l'ASA irrigation, un transformateur électrique ainsi qu'une ligne à haute tension (qui alimente le bourg de Gagnac et le Port de Lacaze à Biars), c'est dire l'importance de sauvegarder et de maintenir en état ce chemin afin de permettre l'accès des différents services.

\* **Les travaux pour l'assainissement à Tourte et Lavergne** (2ème tranche) commenceront début avril.

\* **Le projet de la « maison de la place »** avance et nous avons privilégié la création d'un logement sur deux niveaux supérieurs et l'aménagement de nouveaux locaux de la mairie au rez-de-chaussée.

## Divers

\* **Le Plan Communal de Sauvegarde -PCS-** est abouti et nous vous sollicitons pour nous accompagner dans cette démarche en vous portant candidat à être Relais de Quartier.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés en appelant le secrétariat de la mairie.

\* **Le Conseil municipal doit se réunir en mars et en avril** (avant le 15) pour voter les différents budgets communaux : commune, eau, assainissement et centre communal d'actions sociales.



Bien à vous,